



4 mars 2025

Révision du dispositif de secours préhospitaliers

Mise en consultation du rapport provisoire

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) met en consultation le rapport provisoire de l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS), relatif à la révision du dispositif de secours préhospitaliers. Cette révision fait suite à un rapport d'audit dans lequel les experts recommandaient notamment une augmentation progressive du nombre d'ambulances dans le Valais romand. L'OCVS propose ainsi de reconnaître trois nouvelles ambulances (le jour à Sion, la nuit à Sierre et 24h/24 à Monthey). Toute personne ou institution intéressée est invitée à se prononcer d'ici au 30 avril 2025.

Dans un rapport publié en juin 2024, les experts mandatés par le DSSC préconisaient d'adapter la planification du dispositif de secours préhospitaliers au dispositif réel actuellement en place, des ambulances étant mises à disposition de manière volontaire (hors planification) par certains services d'ambulances. Ils recommandaient également un renforcement progressif du dispositif ambulancier dans le Valais romand afin de diminuer les délais de réponse qui se sont allongés ces dernières années en raison de la croissance du nombre d'interventions. Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil d'Etat avait chargé l'OCVS d'approfondir l'analyse des besoins et de formuler des propositions d'adaptation de la planification.

Mise en œuvre des recommandations

Suivant la recommandation des experts, l'OCVS propose de reconnaître dans la planification :

- la troisième ambulance de Monthey, qui effectue actuellement des transferts interhospitaliers et des interventions primaires 24h/24,
- l'ajout d'une ambulance de jour à Sion, déjà exploitée hors planification depuis août 2024,
- et l'ajout d'une ambulance de nuit à Sierre, également préconisé par les experts.

Grâce à l'octroi de mandats temporaires, l'exploitation des ambulances de Monthey et de Sion pourra être maintenue dans l'attente d'une décision de reconnaissance dans la planification.

L'OCVS propose également la mise en œuvre de l'ensemble des autres recommandations formulées par les experts, notamment le renforcement de la collaboration entre les services d'ambulances, potentiellement par le regroupement de certains services, dans l'objectif d'optimiser les aspects logistiques et administratifs. L'OCVS évoque également la mise en place d'un dispositif d'ambulancier communautaire. Il s'agit de mettre à disposition, sous forme de garde, un ambulancier expérimenté qui puisse intervenir seul avec un véhicule léger dans des situations de faible gravité et peu urgentes afin d'éviter de mobiliser une ambulance. En outre, le déploiement du projet pilote d'*Advanced First Responder*, soit des ambulanciers qui acceptent de recevoir une alarme en dehors de leurs

heures de service pour des interventions ponctuelles, est prévu, notamment en raison de la plus-value démontrée de ce dispositif durant la phase pilote.

Incidence financière

La mise en œuvre des ambulances supplémentaires représente un montant de 1.48 million de francs par année à charge des pouvoirs publics. Elle permet d'apporter une réponse pérenne à l'augmentation du volume d'interventions et d'assurer une meilleure répartition du dispositif de secours préhospitaliers entre les régions.

Le rapport de révision du dispositif de secours préhospitaliers est mis en consultation jusqu'au 30 avril 2025. Les documents sont disponibles à l'adresse www.vs.ch/sante. Toute personne ou institution intéressée est invitée à se prononcer.

Personnes de contact

Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 027 606 50 95

Xavier Bertelletto, chef du Service de la santé publique, 027 606 49 20

Yves Martignoni, adjoint au chef du Service de la santé publique, 027 606 49 25